



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la grippe des personnels de santé

Question écrite n° 24280

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'absence d'obligation de vaccination contre la grippe, des personnels de santé. Or ces derniers ont un risque majoré de contracter la grippe, faisant courir un risque majeur aux patients les plus fragiles. Obligatoire jusqu'en 2006, cette vaccination est désormais uniquement conseillée, avec un taux global de 35 % bien en deçà des recommandations des épidémiologistes. Si 70 % des médecins sont vaccinés, seuls 40 % des infirmiers et 20 des aides-soignants le sont. La chute de vaccination a d'ailleurs été de 40 % dès la première année de parution du décret de suppression de l'obligation en date du 14 octobre 2006. Le Cour des comptes, dans son rapport général relatif à l'année 2018, préconisait d'ailleurs de revenir sur cette suspension de l'obligation de vaccination. L'année dernière près de 10 000 personnes sont décédées, 1,8 millions de consultations pour syndrome grippal ont été enregistrés et environ 65 600 passages aux urgences pour grippe, dont près de 11 000 hospitalisations ont été constatés. Elle lui demande par conséquent de lui préciser si une réflexion est en cours sur ce sujet, visant à faire évoluer la législation.

Texte de la réponse

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour tous les personnels soignants. En se faisant vacciner, ils se protègent et protègent également les autres, notamment les personnes fragiles et celles qui ne peuvent se faire vacciner. Pour inciter à la vaccination des personnels soignants, de nombreuses actions sont déployées. Conscients du rôle majeur que jouent les personnels soignants dans la prévention de la grippe saisonnière, l'ensemble des Conseils de l'Ordre des professions de santé a signé avec la ministre des solidarités et de la santé, une charte d'engagement visant à promouvoir la vaccination, et plus singulièrement, celle contre la grippe saisonnière. Cette charte signée en octobre 2018 a permis aux Conseils ordinaires d'initier de nombreuses actions de sensibilisation envers leurs consœurs et confrères. Un site d'information sur la vaccination dédié aux professionnels de santé (vaccination-info-service-pro) est disponible depuis mars 2018. Ce site fournit des informations fiables et scientifiquement prouvées sur l'ensemble des vaccinations. En outre, cette année, au début de la saison de la vaccination antigrippale, une instruction concernant la prévention grippale par vaccination et la mise en place des mesures barrière a été diffusée à tous les établissements de santé et les établissements médico-sociaux. Cette instruction est accompagnée d'un guide pédagogique sur la grippe et sa prévention. Enfin, une information sur l'importance de la vaccination contre la grippe des professionnels de santé est également diffusée chaque année. Il faut également souligner un certain nombre d'initiatives locales mises en place au sein d'établissements de santé (vaccination sur site, désignation de référents vaccination...), qui ont permis d'améliorer significativement la couverture vaccinale des personnels exerçant dans ces établissements. C'est la raison pour laquelle une expérimentation a débuté en octobre 2019. Cette expérimentation vise à améliorer la vaccination contre la grippe des personnels soignants dans deux régions pilotes, au sein d'établissements de santé ainsi que d'établissements médico-sociaux. L'évaluation de cette expérimentation prévue pour 3 ans permettra d'identifier des leviers et des bonnes pratiques favorisant la vaccination. Enfin, la Haute autorité de santé a été saisie pour redéfinir la stratégie vaccinale des professionnels

de santé et de la petite enfance au regard de l'épidémiologie des maladies infectieuses et des dernières connaissances scientifiques. Ses recommandations sont attendues au deuxième semestre 2020.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24280

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9728

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 653